

# CQP

CERTIFICAT DE  
QUALIFICATION  
PROFESSIONNELLE

## VOS INTERLOCUTEURS FORCO

### AQUITAINE LIMOUSIN POITOU-CHARENTES

Les Bureaux du Lac – Bât. 7  
6-8 avenue de Chavailles  
33525 Bruges cedex  
Tél. : 05 56 69 77 60  
sudouest@forco.org

### AUVERGNE RHÔNE-ALPES

Cité internationale  
45 quai Charles de Gaulle  
CS70051  
69463 Lyon cedex  
Tél. : 04 72 67 03 70  
auvergne-rhonealpes@forco.org

### BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

14B rue Pierre de Coubertin  
Parc tertiaire de Mirande  
21000 Dijon  
Tél. : 03 80 48 60 11  
bourgogne-franchecomte@forco.org

### BRETAGNE

Technoparc – Bât. A  
4 allée des Peupliers  
35510 Cesson-Sévigné  
Tél. : 02 99 83 87 78  
bretagne@forco.org

### CENTRE VAL DE LOIRE

27 rue des Granges Galand  
37550 Saint-Avertin  
Tél. : 02 47 71 01 01  
centredeloire@forco.org

### GRAND EST

3 allée des Tilleuls  
54180 Heillecourt  
Tél. : 03 83 97 15 97  
grandest@forco.org

### HAUTS-DE-FRANCE

Les Rives de la Marque  
157 bis avenue de la Marne  
CS86020  
59706 Marcq-en-Baroeul cedex  
Tél. : 03 28 32 86 10  
hautsdefrance@forco.org

### ÎLE-DE-FRANCE

251 boulevard Pereire  
75852 Paris cedex 17  
Tél. : 01 48 18 99 00  
iledefrance@forco.org

### MIDI-PYRENEES LANGUEDOC ROUSSILLON

Immeuble Buoparc III  
232 rue de la Découverte  
31670 Labège  
Tél. : 05 56 69 77 60  
sud@forco.org

### NORMANDIE

8 avenue de la Voie au Coq  
14760 Bretteville-sur-Odon  
Tél. : 02 31 25 05 05  
normandie@forco.org

### PAYS DE LA LOIRE

275 boulevard Marcel Paul  
44800 Saint-Herblain  
Tél. : 02 99 83 87 78  
paysdelaloire@forco.org

### PROVENCE ALPES-COTE D'AZUR CORSE

#### PACA

Europarc de Pichaury - Bât. D1  
1330 avenue JRGG de la Lauzière  
13290 Aix-en-Provence  
Tél. : 04 42 25 18 05  
paca@forco.org

#### CORSE

c/o Institut Consulaire de Formation  
Les marines du Ricanto  
20090 Ajaccio  
Tél. : 04 42 25 18 05  
corse@forco.org

### DÉLÉGATION TPE

(Entreprises de moins de 10 salariés)  
251 boulevard Pereire  
75852 Paris cedex 17  
Tél. : 01 55 37 87 87  
tpe@forco.org

# CQP

CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

# OPTI-VISION



## GUIDE PRATIQUE

Convention Collective Nationale n°3084  
Commerce de l'Optique - Lunetterie de détail



CERTIFIER

QUALIFIER

PROFESSIONNALISER

Des savoir-faire métiers  
Des compétences sur-mesure

# SOMMAIRE

PAGE 3	PRÉSENTATION DE LA BRANCHE
PAGE 4	POURQUOI CHOISIR LE CQP OPTI-VISION ?
PAGE 5	LE CQP OPTI-VISION : POUR QUI ?
PAGE 6	LE CQP OPTI-VISION
PAGE 10	PRÊT À VOUS INVESTIR DANS LA DÉMARCHE CQP OPTI-VISION ?
PAGE 11	LES ORGANISMES DE FORMATION
PAGE 12	VOS INTERLOCUTEURS FORCO

## PRÉSENTATION DE LA BRANCHE



### Optique-Lunetterie de détail

**31 300** salariés (dont 73% d'opticiens)  
**12 018** magasins d'optique  
**1 CQP** créé en 2016 <sup>(1)</sup>

La Branche Optique Lunetterie de détail regroupe les entreprises du commerce de détail d'optique lunetterie, hors optique mutualiste.

En 2014, la Branche regroupe **7 540 entreprises** ayant au moins un salarié, et le chiffre d'affaires s'élève à 5,85 milliards d'euros HT. Ce chiffre d'affaires repose principalement sur la vente d'optique médicale prise en charge par les organismes obligatoires d'assurance maladie.

Depuis 2011, les ventes évoluent faiblement aussi bien en valeur qu'en volume dans le secteur de l'Optique-Lunetterie de détail.

Le chiffre d'affaires par magasin est quant à lui en recul depuis 2008.

Au premier janvier 2015, on dénombre **31 722 opticiens**<sup>(2)</sup> en exercice en France Métropolitaine dont **22 967 opticiens salariés**.

Le nombre d'opticiens recensé est en augmentation constante, la profession a plus que doublé en 10 ans, elle comptait en effet 15 145 opticiens en exercice dont 10 117 salariés en 2005 ! Tous les ans, c'est plus de 2 000 nouveaux titulaires du BTS opticien lunetier qui tentent d'entrer sur le marché du travail.

En 2014, le secteur emploie 31 300 salariés, présentant un âge moyen de 36 ans. Les petites structures (TPE) sont très largement majoritaires au sein de la Branche : 96% des entreprises emploient moins de 10 salariés ; ces dernières emploient 64% des salariés de la Branche.



(1) Remplaçant les 2 CQP de Branche instaurés en 2000.

(2) Source Données DREES.

## POURQUOI CHOISIR LE CQP OPTI-VISION ?

Afin de mieux répondre aux besoins en compétences liés aux évolutions sectorielles, la Commission Paritaire Nationale pour l'Emploi et la Formation Professionnelle de l'Optique-Lunetterie de détail, constituée de représentants des organisations syndicales de salariés et patronales représentatives de la Branche, a mis en place une nouvelle formation certifiante :

### ▶ Le CQP « OPTI-VISION »

Créé par les professionnels de l'optique pour les professionnels de l'optique, ce CQP unique, post BTS, apporte à leurs titulaires des compétences professionnelles adaptées à l'évolution de leur environnement de travail dans le domaine de la santé visuelle et des compétences techniques associées, ainsi que dans le domaine commercial, nécessaires pour l'exercice en tant qu'opticien.

### LES AVANTAGES

- ▶ Une certification professionnelle post BTS conçue par la profession, pour répondre aux évolutions du métier et aux besoins des entreprises :
  - garantie d'un accès facilité à l'emploi (72% des titulaires d'un CQP optique ont reçu une offre d'embauche),
  - véritable accélérateur de carrière.
- ▶ Un niveau de formation qualitatif au sein d'organismes de formation habilités par la CPNE-FP qui s'assure du cadre offert aux futurs diplômés.
- ▶ Une formation accessible en contrat de professionnalisation dans le cadre de la poursuite d'étude.
- ▶ Mais aussi une formation modulaire accessible aux salariés de la Branche dans le cadre de la formation tout au long de la vie.
- ▶ Des modules conçus également pour correspondre aux orientations nationales du développement professionnel continu (DPC).
- ▶ Une formation qui privilégie la pratique professionnelle, applicable dans le cadre de l'alternance.
- ▶ Un référentiel de formation évolutif selon les besoins identifiés par les professionnels de l'optique.



## LE CQP OPTI-VISION : POUR QUI ?



### Pour des jeunes après un BTS, en complément de leur formation

- ▶ Acquérir des compétences complémentaires et approfondies sur l'ensemble des tâches dévolues à l'opticien que ce soit dans le cadre de ses activités santé, technique ou commerciale.
- ▶ Faciliter l'accès à l'emploi.
- ▶ Bénéficier d'une progression hiérarchique plus rapide.

### Pour des salariés dans le cadre de la formation continue

- ▶ Parfaire ses compétences en matière de santé visuelle et sur l'ensemble des dimensions du métier d'opticien.
- ▶ Développer/approfondir son expertise métier.
- ▶ Répondre à son obligation de Développement Professionnel Continu <sup>(1)</sup>.
- ▶ Acquérir des compétences nouvelles pour s'adapter aux évolutions du métier.
- ▶ Sécuriser son parcours professionnel et évoluer professionnellement.



(1) Les modalités d'enregistrement des formations admises au titre du DPC étant en cours de définition, il convient de vous renseigner auprès de l'organisme de formation afin de vérifier que les formations sont effectivement enregistrées au titre du DPC..



## ► PUBLIC CONCERNÉ

Le CQP s'adresse exclusivement aux personnes titulaires de l'un des titres ou diplômes permettant l'exercice légal de la profession d'opticien-lunetier.

Le CQP s'adresse notamment :

- à des jeunes sous contrat de professionnalisation,
- à des salariés dans le cadre du plan de formation, de la période de professionnalisation, du Compte Personnel de Formation (CPF) ou du Congé Individuel de Formation (CIF).

Pendant la durée de la formation, l'apprenant percevra un salaire selon le barème en vigueur. Le coût de la formation est pris en charge par le FORCO, dans la limite du budget annuel de la Branche.

## ► QUALIFICATION PROFESSIONNELLE VISÉE

Basée sur la Convention collective nationale de l'Optique-Lunetterie de détail, la définition d'un Opticien Acteur de la santé visuelle dit « Opti-Vision » est : Opticien, possédant une formation approfondie des compétences en matière de santé visuelle, scientifiques, techniques, commerciales et réglementaires validée par un CQP Opti-Vision, qui exerce des fonctions impliquant une connaissance de l'ensemble des tâches dévolues à l'exercice du métier d'opticien.

## ► CONTENU DU CQP

Le nombre d'heures de formation est de 487 h sur une année scolaire.

Le CQP est construit autour d'un programme de formation axé sur 4 modules obligatoires et 4 modules optionnels à choisir dans 2 domaines.

### Modules obligatoires

- Module 1 : Réfraction complexe (120 heures)
- Module 2 : Contactologie simple (lentilles souples) (90 heures)
- Module 3 : Relation client (60 heures)
- Module 4 : réglementation (40 heures)

### Modules optionnels

- Domaine : Basse vision ; Vision de l'enfant ; Vision de personne âgée (21 heures par module)
- Domaine : Contactologie évoluée ; Prévention santé ; Conseil/gestion opérationnelle (60 heures par module) (2 modules à choisir par domaine)

# PROGRAMME DE FORMATION

## MODULES OBLIGATOIRES

MODULE 1 : Réfraction complexe	MODULE 2 : Contactologie simple (lentilles souples)	MODULE 3 : Relation client	MODULE 4 : Réglementation
<i>Parfaire ses connaissances sur la réfraction et se projeter dans des examens de vue complexes en prenant compte de toutes les composantes de la vision</i>	<i>Adapter en toute sérénité les lentilles souples à renouvellement fréquent et délivrer le bon conseil à chaque client porteur de lentilles</i>	<i>Se projeter dans une relation client plus professionnelle, de la découverte de ses besoins jusqu'à l'anticipation et la gestion des cas difficiles</i>	<i>Maîtriser la réglementation s'appliquant au métier d'Opticien</i>
Programme : (120h) <ul style="list-style-type: none"> <li>• Analyse de la vision et solutions visuelles</li> <li>• Emmétropisation, équilibre bio/bino</li> <li>• Accommodation et compensation du presbyte</li> <li>• Oculomotricité et désordres oculomoteurs</li> <li>• Sensibilisation aux urgences ophtalmologiques</li> </ul>	Programme : (90h) <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les différents types de lentilles</li> <li>• Réalisation d'une adaptation de lentilles souples (kératométrie et Biomicroscopie)</li> <li>• L'entretien des différents types de lentilles</li> <li>• Les conseils de prévention liés à l'utilisation de lentilles</li> </ul>	Programme : (60h) <ul style="list-style-type: none"> <li>• Identification des besoins et conseil client</li> <li>• Argumentaires de vente, conclusion de vente</li> <li>• Règles de prise en charge et modalités</li> <li>• Suivi clientèle : réclamations, fidélisation</li> </ul>	Programme : (40h) <ul style="list-style-type: none"> <li>• Matériovigilance et traçabilité</li> <li>• Règles, responsabilités et exercice dans le cadre légal</li> <li>• Règles de délivrance et de prise en charge</li> <li>• Réglementation commerciale appliquée à l'activité optique</li> </ul>

## MODULES OPTIONNELS (choix de 2 modules sur 3 dans chacun des domaines)

MODULE 5 : Basse vision	MODULE 6 : Vision de la personne âgée	MODULE 7 : Vision de l'enfant
<i>Se projeter dans la Basse Vision, vecteur de professionnalisme, de différenciation et de ventes additionnelles</i>	<i>Devenir acteur de la prévention visuelle pour les séniors et adapter son exercice à leurs spécificités</i>	<i>Devenir un professionnel incontournable de l'enfant : de la prévention à son interaction dans la chaîne des 3 « O »</i>
Programme : (21h) <ul style="list-style-type: none"> <li>• Amblyopie, handicap visuel, pathologies, évaluation et prise en charge du malvoyant</li> <li>• Proposition, conseil sur les aides visuelles</li> </ul>	Programme : (21h) <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pathologies altérant la vision de la personne âgée</li> <li>• Adaptation de l'examen de vue</li> <li>• Proposition, conseil, orientation</li> </ul>	Programme : (21h) <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pathologies de la vision de l'enfant</li> <li>• Situations à risques et dépistage</li> <li>• Tests utilisables chez le nourrisson et jeune enfant</li> <li>• Adaptation spécifique</li> </ul>

MODULE 8 : Contactologie évoluée	MODULE 9 : Prévention-Santé	MODULE 10 : Conseil/gestion opérationnelle
<i>Se positionner en vrai spécialiste de la contactologie en maîtrisant l'adaptation des lentilles traditionnelles et rigides</i>	<i>Etre acteur de la prévention visuelle et parfaire l'orientation de ses clients dans les parcours de soin</i>	<i>Renforcer son expertise commerciale du point de vente, parfaire ses techniques de ventes pour mieux conseiller ses clients</i>
Programme : (60h) <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réalisation de l'adaptation de lentilles rigides et complexes</li> </ul>	Programme : (60h) <ul style="list-style-type: none"> <li>• Prévention conseils</li> <li>• Repérage des pathologies et signes cliniques</li> <li>• Le parcours de soins et relations avec les professionnels de santé</li> </ul>	Programme : (60h) <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les typologies de clientèle</li> <li>• Connaissance et valorisation des produits</li> <li>• Analyse d'une politique d'offre d'un point de vente optique et Merchandising</li> </ul>

## LES MODALITES D'ÉVALUATION

### ▶ UN BINÔME D'EVALUATEURS EXPERTS

#### - Le tuteur

En entreprise, il observe le candidat en situation de travail, détermine le niveau d'atteinte des objectifs visés dans le cadre de l'emploi et évalue le candidat à trois reprises lors de sa formation.

#### - Le formateur

Il identifie le niveau de maîtrise des savoirs et de certains savoir-faire nécessaires à la maîtrise de l'emploi et les évalue au travers d'un contrôle continu.

### ▶ TROIS TYPES D'ÉVALUATION

#### - Un rapport d'étonnement individuel

A partir d'une problématique magasin concrète négociée avec l'employeur, qu'elle soit commerciale ou de santé, un rapport d'étonnement est rédigé. Ce rapport donnera lieu à une notation du formateur et une évaluation de l'employeur sur la faisabilité des actions proposées.

#### - Des épreuves écrites

Chaque module optionnel fait l'objet d'une évaluation finale par une épreuve écrite à l'exception du module « contactologie évoluée » dont l'épreuve finale est orale.

#### - Des épreuves orales

Trois épreuves individuelles pratiques sont organisées en fin de formation pour les quatre modules obligatoires (Réfraction complexe, Contactologie simple, et relation client/réglementation) par un jury mixte (formateurs/professionnels).



## L'ÉVALUATION DU CQP



## PRÊT À VOUS INVESTIR DANS LA DÉMARCHE CQP OPTI-VISION ?

### COMMENT S'INSCRIRE ?

Que vous veniez d'obtenir votre diplôme d'opticien ou que vous soyez d'ores et déjà en activité, cette formation est ouverte à tous les titulaires d'un diplôme d'opticien.

Il suffit, pour les **jeunes diplômés** souhaitant compléter leur formation, de s'inscrire auprès d'un centre de formation habilité, et de trouver un employeur qui formalisera un contrat de professionnalisation.

Pour les **personnes déjà en exercice**, cette formation peut être déployée selon les modalités en vigueur dans chacun des dispositifs suivants : période de professionnalisation, Compte Personnel de Formation (CPF), Congé Individuel de Formation (CIF).

Le financement de la formation est pris en charge dans le cadre des fonds de formation de la Branche (FORCO). Le salaire est quant à lui versé par l'employeur.

### FAISONS-LE ENSEMBLE !

#### LA BRANCHE PROFESSIONNELLE

- Les partenaires sociaux de la Branche sont à l'initiative de la création des CQP.
- La Branche sélectionne les organismes de formation compétents pour dispenser des formations de qualité.

#### L'ENTREPRISE

- Elle peut inscrire le stagiaire auprès de l'organisme de formation.
- Elle identifie le tuteur qui est chargé de l'accueil en entreprise, de la coordination de la formation et de la transmission/évaluation des compétences professionnelles.

#### LE FORCO

Le FORCO et ses équipes de conseillers en formation sont présents sur tout le territoire pour :

- accompagner et conseiller l'entreprise,
- financer la formation.

### EN ROUTE POUR LE CQP !

#### L'ORGANISME DE FORMATION

À partir du cahier des charges élaboré par la Branche, l'organisme de formation met en œuvre les moyens pédagogiques et l'ingénierie de formation. Le formateur référent et le tuteur en entreprise suivent le salarié-stagiaire tout au long de son parcours de formation.

## LES ORGANISMES DE FORMATION

#### AUDIOPTIC

5, avenue Newton  
92143 Clamart Cedex  
Tél. : 01 41 23 57 26  
julie.zardet@audioptic.fr  
<http://www.groupe-optic2000.com/les-formations-en-alternance-bac-3>

#### ESOO ANGERS

10, rue Alexander Fleming  
49066 ANGERS Cedex  
Tél. : 02 41 36 25 25  
infos@esoo.com  
www.esoo.com

#### GRETA GPI2D

Lycée Polyvalent Fresnel  
31 boulevard Pasteur  
75015 PARIS  
Tél. : 01 53 69 62 82  
claire.blanchard@gpi2d.greta.fr  
www.gpi2d.greta.fr/optique/

#### GRETA JURA

Site de Morez  
35, quai Aimé Lamy - BP 70087  
39403 Morez cedex  
Tél. : 03 84 33 02 30  
greta.jura@ac-besancon.fr

#### ICO

134, route de Chartres  
91440 Bures-sur-Yvette  
Tél. : 01 64 86 12 12  
bures@ico.asso.fr  
www.ico.asso.fr

#### SUP D'OPTIC

2, rue de la renaissance  
92184 Antony Cedex  
Karine Lopes - Assistante Formation  
Tél. : 01 46 11 49 50  
www.supdoptic.com

#### SUPVISION

6 rue Edouard Branly  
14123 IFS  
Tél. : 02 31 82 10 62  
contact@supvision.fr  
www.supvision.fr

#### IUT D'AIX-MARSEILLE

Département Mesures physiques/  
CEROOM  
142, Traverse Charles Susini - BP157  
13388 Marseille cedex 13  
Tél. : 04 91 28 93 05  
eric.lazarides@univ-amu.fr  
www.iut.univ-amu.fr

**CQP**  
CERTIFICAT DE  
QUALIFICATION  
PROFESSIONNELLE